

Aide au descriptif CCTP

HYDROPACK®

Le système breveté HYDROPACK® est un produit « tout-en-un » destiné à la végétalisation des toitures plates ou en pente jusqu'à 200% avec toutes les fonctions d'un complexe de végétalisation (drain, filtre, substrat et végétation) et possédant une réserve d'eau permanente et communicante de bac en bac de 8 l/m².

- **Sous avis technique n° 5/15-2431** sur toiture plate et en pente **jusqu'à 35%**
- Validé par un bureau de contrôle dans un Cahier des prescriptions de charges pour les pentes **jusqu'à 200%**

Poids à CME : 95kg / m²

CME du bac : 45 L / m²

Les composants du bac HYDROPACK®

1. **Bac en PEHD recyclé** de dimensions 400x600x90 mm comportant en fond une réserve d'eau alvéolaire de 8 l/m², et en relief, une surface de drainage perforées par 500 trous /m². Un système d'accroche entre bacs permet la circulation d'eau de bac en bac.
2. **Granulats drainants** i.D. LITE A de « Le Prieuré Vegetal i.D.® » : billes d'argile naturelle obtenues par expansion et cuisson dans un four rotatif, imputrescibles. Classe granulométrique 8-20 mm. Masse volumique : 340 kg/m³. Absorption d'eau à 24H : 47%.
3. **Couche filtrante** de « Le Prieuré Vegetal i.D.® » : en « non-tissé », d'un poids de 100 g/m², perméable, résistant à la déchirure et imputrescible.
4. **Substrat i.D. FLORE** de « Le Prieuré Vegetal i.D.® » : mélange spécial pour toiture végétalisée offrant des caractéristiques optimales de perméabilité, rétention d'eau et longévité. Granulométrie : 2 à 12 mm. Taux de matière organique : 5% de la masse. Capacité de rétention en eau : 40% du volume. Poids à saturation en eau : 1400 kg/m³. pH : 7.
5. **Végétation pré-cultivée dans le bac**, avec un taux de couverture minimum de 80%, en type de couvert de « Le Prieuré Vegetal i.D.® » :
 - a. Couvert i.D. SEDUM : majoritairement composé de sedum.
 - b. Couvert i.D. MIX-FLORE Aroma : association de sedum et de vivaces.

Installation

- Installation sur une **membrane d'étanchéité anti-racine** bénéficiant d'un document technique d'application pour utilisation sous toiture-terrasse jardin ou protection végétale, et posée conformément aux dispositions des DTU 43.1, 43.3, 43.4 et 43.5.
- Aménagement des zones stériles facultatif.